

**La Convention faite à Rabat le 25 mars 2019  
entre le Royaume du Maroc et la République  
du Liberia tendant à éviter la double  
imposition en matière d'impôts sur le revenu  
et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales**

**Dahir n° 1-20-13 du 11 rejev 1441  
(6 mars 2020) portant promulgation de la loi  
n° 32-19 portant approbation de la  
Convention faite à Rabat le 25 mars 2019  
entre le Royaume du Maroc et la République  
du Liberia tendant à éviter la double  
imposition en matière d'impôts sur le revenu  
et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales.<sup>1</sup>**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55 (2<sup>ème</sup> alinéa),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIIT :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n° 32-19 portant approbation de la Convention faite à Rabat le 25 mars 2019 entre le Royaume du Maroc et la République du Liberia tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales, telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers.

---

1 - Bulletin Officiel n° 6870 du 8 chaabane 1441 (2-4-2020), p497.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6866 du 24 rejev 1441 (19 mars 2020).

Fait à Fès, le 11 rejeb 1441 (6 mars 2020).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

SAAD DINE EL OTMANI.

**Loi n° 32-19 portant approbation de la  
Convention faite à Rabat le 25 mars 2019 entre le  
Royaume du Maroc et la République du Liberia  
tendant à éviter la double imposition en matière  
d'impôts sur le revenu et à prévenir l'évasion et la  
fraude fiscales**

**Article unique**

Est approuvée la Convention faite à Rabat le 25 mars 2019 entre le Royaume du Maroc et la République du Liberia tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales.